

Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :
TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Délibération n°2025-04-11-16

Madame la Maire **RAPPELLE** au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2024 et **PROPOSE** de les renouveler pour 2025 sans modifications.

Elle **PRECISE** que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023 et que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires ainsi que les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle **RAPPELLE** la délibération 2023-9-8-57-2 votée le 8 septembre 2023 instituant une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : surtaxe de 10 % sur le montant payé découlant du taux de 0,42 % de taxe d'habitation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants, **FIXE LES TAUX D'IMPOSITION** des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE FONCIERE (BATI)	350 000	47,91	167 925
TAXE FONCIERE (NON BATI)	3 200	4.2	134
TAXE HABITATION	225 500	0.42	947
MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES. (MTHRS)		10	93

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers

* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Objet :

**COMPTE DE GESTION 2024 –
BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Délibération n°2025-04-11-17

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024, relatif au budget de la Chaufferie bois.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget de la Chaufferie Bois

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

Date de convocation :
7 avril 2025

Date d'affichage :
7 avril 2025

Objet :
**COMPTE DE GESTION 2024 –
BUDGET COMMERCE**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMERCE

Délibération n°2025-04-11-18

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024, relatif au budget Commerce.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget du commerce

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers

* en exercice 11
* présents 6
* votants 7
* absents 5
* exclus 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

Objet :

**COMPTE DE GESTION 2024 –
BUDGET COMMUNE**

COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET COMMUNE**Délibération n°2025-04-11-19**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024, relatif au budget de la Commune.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

APPROUVE le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget de la Commune

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	6
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –
 BUDGET CHAUFFERIE**

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET CHAUFFERIE

Délibération n°2025-04-11-20

Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget de la **Chaufferie au bois** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	61 761,89 €
RECETTES	61 907,49 €
EXCEDENT D'EXECUTION	145,60 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de moins 1 880,23 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	19 219,10 €
RECETTES	38 443,72 €
EXCEDENT D'EXECUTION	19 224,62 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de : 268 891,16 €

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget chaufferie au bois.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire

(Signature)



Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	6
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :
**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –
 BUDGET COMMERCE**

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMERCE

Délibération n°2025-04-11-21

Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget du Commerce qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	13 593,88 €
RECETTES	15 926 €
EXCEDENT D'EXECUTION	2332,12 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de : 1 973,68 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	2 112,54 €
RECETTES	11 998,85
EXCEDENT D'EXECUTION	9 886,31 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 40 827,80 €

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.
 Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget commerce.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	6
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –
 BUDGET COMMUNE**

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET COMMUNE

Délibération n°2025-04-11-22

- Madame la Maire **PRESENTE** au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget Commune qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	524 568,26 €
RECETTES	958 193,60 €
EXCEDENT D'EXECUTION	433 625,34 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 979 870,24 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	815 252,48 €
RECETTES	680 308,31 €
DEFICIT D'EXECUTION	134 944,17 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 13 997,80 €

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir examiné les chiffres et avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget commune.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -1 880.23 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145.60 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-2 025.83 €
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 880.23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	268 891.16 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 270.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-1 880.23 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	1 880.23 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission, le 15/04/2025 et de la publication le 15/04/2025.

A St Alban des Villards, le 15/04/2025.



J. Dupenloup

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 973.68 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 332.12 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-358.44 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	1 973.68 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	40 827.80 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-2 144.40 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	1 973.68 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	1 973.68 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire, compte tenu de la transmission, le 15/04/2025 et de la publication le 15/04/2025.

A St Alban des Villards, le 15/04/2025.



Handwritten signature of Jacqueline Dupenloup

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Jacqueline DUPENLOUP, MAIRE.
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

- un excédent de fonctionnement de : 965 872.44 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		433 625.34 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		532 247.10 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		965 872.44 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		13 997.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-602 984.03 €
Besoin de financement F	=D+E	-588 986.23 €
AFFECTATION = C	=G+H	965 872.44 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		588 986.23 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		376 886.21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, MAIRE, compte tenu de la transmission, le 15/04/2025 et de la publication le 15/04/2025.

A St Alban des Villards, le 15/04/2025.



Nombre de conseillers

* en exercice 11
* présents 6
* votants 7
* absents 5
* exclus 0

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :

SUBVENTION CCAS

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

SUBVENTION CCAS

Délibération n°2025-04-11-26

Le bureau du CCAS propose le maintien des activités d'animation qu'il conduit chaque année : voyage des habitants, repas ou colis de Noël des aînés, livres de Noël pour les enfants du berceau au collège. Il reconduit le principe d'une aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, habitant en permanence St Alban des Villards et ayant un poêle à bûches de bois (contre participation d'un quart du prix de la stère pour les personnes dotées) et souhaite offrir à chaque lycéen un bon d'achat dans un magasin de sport de leur choix.

Le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des 7 votants le versement d'une subvention de 6 435,67 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Alban-des-Villards.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE **SAINT ALBAN DES VILLARDS**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :
**BUDGET PRIMITIF 2025 –
 CHAUFFERIE AU BOIS**

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

BUDGET PRIMITIF 2025 – CHAUFFERIE AU BOIS

Délibération n°2025-04-11-27

Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget de la **Chaufferie-Bois** qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	73 012,95 €
RECETTES	73 012,95 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	307 773,88 €
RECETTES	307 773,88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants **APPROUVE** le budget primitif de la **Chaufferie-Bois** pour l'année 2025.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d’affichage :

7 avril 2025

Objet :
BUDGET PRIMITIF 2025 –
COMMERCE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMERCE

Délibération n°2025-04-11-28

Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget du **Commerce** qui s’établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	16 187.00 €
RECETTES	16 187.00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	51 964,80 €
RECETTES	51 964,80 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des 7 votants **APPROUVE** le budget primitif du **commerce multiservices** pour l’année 2025.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire

Nombre de conseillers	
* en exercice	11
* présents	6
* votants	7
* absents	5
* exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 11 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

7 avril 2025

Date d'affichage :

7 avril 2025

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA

Objet :

**BUDGET PRIMITIF 2025 –
 COMMUNE**

Etaient absents : Jean-Luc PLUYAUD, procuration à Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé).

Secrétaire de séance : Michel DONDA

BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Délibération n°2025-04-11-29

- Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales **PRESENTE** au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget de la **Commune** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 342 626,29 €
RECETTES	1 342 626,29 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 845 434,80 €
RECETTES	1 845 434,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants **APPROUVE** le budget primitif de la **Commune** pour l'année 2025 et **VALIDE** l'autorisation pour le maire d'inscrire des mouvements de crédits entre chapitres de dépenses réelles (hors charges de personnels) dans la limite de 7,5 % de leur montant, en informant le conseil municipal dès la séance suivante.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 11/04/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire

